

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPAIS, Directeur-Propriétaire.

LEGER BROUSSEAU, Éditeur.

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA

9 Décembre 1890. - No 61

LA CHASSE AU MILLION

(SUITE)

C'est, certes, un joli denier, mais Jack tenait à son million. Or, six cents et deux cent mille ne font que huit cents, et, pour arriver à la somme voulue, en y comprenant les vingt ou trente mille francs déjà amassés, en y joignant même la valeur du bouton de veste qu'il appelait une poire pour la soif, il lui manquait encore cent soixante cinq mille francs, qu'à moins de malchance extraordinaire, il trouverait encore dans son clain en continuant l'exploitation.

— Continue si cela te plaît lui répondit celui-ci je vends ma part du clain, je suis assez riche pour vivre sans rien faire, bien boire, bien manger bien dormir. En vouloir davantage ce serait tenter Dieu ; crois-moi partons.

— Mais, le clain ?
— Vendons-le, vendons la maison, achetons un chariot et profitons du prochain envoi, afin de ne pas voyager seuls jusqu'à Sacramento, où nous nous embarquerons pour retourner dans une grande ville, vivre en richards.

Betsy partageait bien cet avis.
Son père tint bon.
— Il faut que tu aies ton million complet pour épouser ton prince, répétait-il.
Il fut impossible de l'en faire démor-

Pat n'était pas moins entêté.
— Fais comme tu voudras, répétait-il, moi, je vends tout et je pars.
— Tu es décidé ?
— Absolument, et toi ?
— Moi aussi ; combien veux-tu de ta part ?

— Fixe le prix.
— Je ne veux pas te voler.
— Deux mille dollars ?
— Elle vaut plus que cela.
— Deux mille dollars me suffisent pour mon voyage, si ma part vaut davantage, tant mieux pour cette brave Betsy, elle en bénéficiera.

— Alors, marché conclu.
Trois jours après, Pat, propriétaire d'un chariot, partait pour Sacramento, où se rendaient plusieurs marchands d'or.
Ce ne fut pas sans un chagrin véritable que Jack vit s'éloigner ce brave Irlandais, si brusque, si bourru, mais si loyal.

Betsy pleura en le voyant s'éloigner.
— Nous le rejoindrons quand tu auras ton million, lui dit Jack pour la consoler.
— Ce sera trop tard, répondit-elle, que ferez-vous seul ?

Il fit semblant de rire, mais au fond du cœur quelque chose lui disait : elle a raison.
Revenu à son travail, il ne tarda pas à s'en apercevoir.
A deux, la besogne allait quatre fois plus vite, puis on causait en remuant des blocs trop lourds pour un seul.

Betsy venait bien parfois lui tenir compagnie mais elle n'avait pas la force suffisante pour lui aider et d'ailleurs ses occupations la retenaient à la cabane, et personne ne chassant plus pour la communauté, il fallait acheter des provisions si cher qu'à peine le produit de la journée passée par le mineur seul, au fond de son trou comme un ours dans sa fosse pouvait y suffire.

Il ramassait si peu d'or ; non pas que le filon fût épuisé mais parce que pour y arriver il fallait d'abord déblayer le clain encombré de grosses masses de quartz dont chacune trop lourde pour un seul homme, devait préalablement être brisée.

Jack ne tarda pas à s'apercevoir que le travail dépassait la mesure de ses for-

ces ; il lui aurait fallu un aide, mais où en trouver, chacun des autres mineurs étant suffisamment occupé à son clain.
Enfin il put embaucher deux Chinois de réputation plus que douteuse, chassés par leurs associés à la suite d'une dispute.

Leur physionomie n'inspirait qu'une confiance médiocre mais la Nevada on n'avait pas de choix à faire.
Fpu-li et Tchouo étaient cependant de vigoureux gaillards : l'un grand, l'autre trapu, jaunes tous les deux comme des citrons, exhalant une odeur de muse des plus désagréables, et dont les yeux taillés en virgule exprimaient à la fois bassesse, brutalité et hypocrisie.

Les premiers jours tout se passa mieux que n'aurait pu l'espérer le propriétaire du clain : ses deux nouveaux associés abattaient consciencieusement l'ouvrage déblayaient, brisaient, broyaient lavaient sans se détourner un instant ; aussi la mine recommençait-elle à produire si bien qu'après quinze jours tous frais payés, ils purent se partager trois onces de paillettes d'or une pour chacun que Tchouo pria Jack de leur garder avec le sien.

Pour les récompenser de cette marque de confiance, Jack voulut donner à ses aides un bon repas, dont les animaux de la forêt feraient les frais. Un jour, il sortit donc de grands matin, dès que les deux Chinois furent établis au clain, et s'enfonça dans la forêt.

En homme prudent, il avait eu soin auparavant d'envoyer sa fille à l'extrémité opposée du placer, aider deux autres femmes à laver leur linge, jusqu'à ce que lui-même la vint chercher et fait porter le déjeuner des Chinois à la fosse, où ils travaillaient. Cela réglé il avait fermé sa maison, où d'ailleurs ne se trouvait pas son trésor.

Quel danger, après cela, pouvait-il courir ?
Descendant alors dans un vallon giboyeux, il se mit aussitôt en quête, aperçut une horde de daims qui broutaient parmi les arbres et essaya de les approcher. Mais tout n'est pas de voir le gibier, il faut l'abattre, or, à mesure qu'il avançait, se cachant derrière les arbres, se dissimulant à l'abri des buissons, ces daims, quoique ne l'ayant pas écarté, se tenaient toujours hors de portée.

Plusieurs heures se passèrent ainsi, enfin, tout en broutant et en trotinant, ils descendirent vers un vallon entouré de trois côtés par des rochers tellement perpendiculaires, que l'accès n'en paraissait possible que d'un seul côté.
Ce chasseur passa une épingle dans la cheminée de sa double carabine, en changea l'amorce, puis descendit à la suite des daims, se plaça de manière à leur couper la retraite, se cacha derrière un arbre, et attendit.

L'attente fut longue, car après avoir assouvi leur faim, les animaux, objet de sa convoitise, allèrent paresseusement s'étendre à l'extrémité d'une clairière pour y ruminer à l'aise sur un lit de fougère.

Fatigué de sa propre immobilité, Jack se décida alors, moitié se courbant, moitié rampant à se rapprocher le plus possible, puis prenant son temps, fit feu sur un beau mâle qui, inquiet sans doute par quelque affluve arrivé jusqu'à lui, s'avancait la tête haute, le regard fixe, les narines ouvertes au vent.

Repercuté par l'écho, l'explosion avait fait bondir subitement tout le troupeau qui, obéissant à une même commotion électrique, était retombé debout sur ses pieds les oreilles dressées, le cou tendu, ne sachant d'où venait le danger et regardant d'un œil effaré le vieux mâle étendu sanglant sur la poussière dans les convulsions de l'agonie.

Une seconde éclairie suivit d'une seconde balle qui brisa la cuisse à un jeune daim produisant une déroute instantanée de tout le troupeau, qui, rapide comme l'éclair, passa tout près de Jack avant que celui-ci eût rechargé.

Que lui importait ?
Maintenant, quant à l'état de l'actif, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de l'expliquer d'une manière spéciale, vu qu'il ne diffère pas matériellement de celui du dernier budget.

La Chambre se rappellera sans doute que la dette flottante, au 31 janvier 1887, suivant le préambule de l'acte autorisant un emprunt, s'élevait à la somme de \$3,761,466.85 autant qu'à cette

date il était possible de constater l'état des obligations ; mais depuis, il appert que nous avons payé jusqu'au 30 juin 1890, en rapport avec ces mêmes obligations, au delà de ce qui avait été prévu, et sur les dettes contestées, une somme de \$974,370.41 dont les détails sont donnés dans mes explications relatives au dernier exercice au sujet des dépenses spéciales. Il y a, par exemple, parmi les dettes contestées une balance de \$687,691.17 qui figure contre nous dans les comptes de la Puissance avec la Province. Jusqu'à présent, il a été impossible de nous entendre avec le gouvernement fédéral sur un mode de règlement satisfaisant, mais ce qui est certain, c'est que, quel que soit le règlement effectué, fut-il même des plus favorables, nous serons les débiteurs du gouvernement fédéral pour un fort montant.

Si maintenant on ajoute à la somme de \$3,761,466.85 ces \$974,370.41 on arrive au chiffre de \$4,735,837.16 représentant la somme des obligations laissées par nos prédécesseurs, etc. Si vous déduisez de ce montant le produit net de notre emprunt de 1887, soit \$1,357,504.66

DISCOURS SUR LE BUDGET

(SUITE)

Dépenses spéciales dont nous sommes responsables

Nous avons fait des dépenses extraordinaires pour les fins suivantes : règlement des biens des Jésuites, \$400,000, ponts en fer, codification des lois, améliorations urgentes au palais de justice de Montréal, explorations, achat de grain de semence, écoles du soir \$50,000, école normale McGill, palais de justice d'Arthabaska, appareils de chauffage dans les palais de justice des nouveaux districts, cour de circuit à Kamouraska, Spencer Wood (écuries, remises, etc.) palais de justice et prisons de Bonaventure, nouvelles voûtes au palais de justice et aux prisons des districts ruraux, bibliothèque du code civil, nouvelle carte de la province, dictionnaire de Boucherville, bibliothèque du juge Pollette, héritiers du juge Loranger, installation des chambres, arbitrage entre Québec et Ontario, pont de Québec, réparation à l'école du Frère Arnold (Montréal), portraits des Orateurs, avance faite à l'Asile protestant de Montréal, formant un total de \$930,205.55 ; ces deux sources réunies forment un total de \$1,904,575.06, dont \$974,170.41, imputables à nos prédécesseurs et \$930,205.55, attribuables à notre administration, réduite à \$800,051.84, en soustrayant les surplus de 1888 à 1890 (\$112,332.42) et l'avance faite à l'Asile protestant de Montréal (\$17,821.29).

Cette somme de \$800,051.84 nous en assumons toute la responsabilité, car elle a été dépensée suivant notre politique et le vœu de la Législature. Ces huit cent mille dollars ont servi à mener à bonne fin les grands projets que je mentionnais il y a un instant.

Tous les chiffres que nous venons de donner et les détails qui s'y rapportent peuvent être vérifiés dans les livres officiels.

Actif et Passif

Le passif offre à peu près le même chiffre que celui du 30 juin 1889, mais l'actif, qui était de \$12,813,960.50 accuse une diminution de \$1,682,175.36, à la date correspondante de 1890.

La dette qui était de \$21,510,960.30 au 30 juin 1889 est tombée à \$21,448,666.67 à la date correspondante en 1890 — la différence de \$62,593.33 ayant été employée au rachat d'obligations.

L'excédant du passif sur l'actif accuse une augmentation de \$1,611,215.40, comparé à celui du 30 juin 1889. Cette différence s'explique facilement par les paiements faits durant le dernier exercice, en sus des recettes totales, et clairement exposé aux pages 14, 15 et 16 des comptes publics.

Le montant de \$2,893,247.88 figurant au passif sous le titre de subventions aux compagnies de chemin de fer, représente la somme totale de tout ce qui a été accordé pour cette fin par la législature jusqu'au 30 juin 1890. Il est impossible d'indiquer, même approximativement la date précise à laquelle il faudra faire face à ces obligations ; cela dépendant entièrement du progrès des travaux exécutés par les différentes compagnies qui ont droit aux subventions une fois qu'elles sont gagnées. Tout de même, ces compagnies finissent toujours par établir leur droit aux octrois qui leur ont été accordés. Elles figurent dans le passif, attendu que ce sont des obligations qui doivent être soldées un jour ou l'autre, et qu'il faut être en état de payer à leur échéance. Strictement parlant elles ne devaient paraître au passif qu'au fur et à mesure qu'elles sont dues.

Maintenant, quant à l'état de l'actif, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de l'expliquer d'une manière spéciale, vu qu'il ne diffère pas matériellement de celui du dernier budget.

La Chambre se rappellera sans doute que la dette flottante, au 31 janvier 1887, suivant le préambule de l'acte autorisant un emprunt, s'élevait à la somme de \$3,761,466.85 autant qu'à cette

date il était possible de constater l'état des obligations ; mais depuis, il appert que nous avons payé jusqu'au 30 juin 1890, en rapport avec ces mêmes obligations, au delà de ce qui avait été prévu, et sur les dettes contestées, une somme de \$974,370.41 dont les détails sont donnés dans mes explications relatives au dernier exercice au sujet des dépenses spéciales. Il y a, par exemple, parmi les dettes contestées une balance de \$687,691.17 qui figure contre nous dans les comptes de la Puissance avec la Province. Jusqu'à présent, il a été impossible de nous entendre avec le gouvernement fédéral sur un mode de règlement satisfaisant, mais ce qui est certain, c'est que, quel que soit le règlement effectué, fut-il même des plus favorables, nous serons les débiteurs du gouvernement fédéral pour un fort montant.

Si maintenant on ajoute à la somme de \$3,761,466.85 ces \$974,370.41 on arrive au chiffre de \$4,735,837.16 représentant la somme des obligations laissées par nos prédécesseurs, etc. Si vous déduisez de ce montant le produit net de notre emprunt de 1887, soit \$1,357,504.66

Ajouter : règlement de compte en rapport avec la construction du Q. M. O. R. : \$56,800.00, ce qui fait en tout \$1,414,300.66.

et si vous ajoutez à cette somme les \$158,000.00 inscrites au budget de l'année courante en règlement de toutes réclamations relatives à la construction du Palais de Justice, etc. 158,000 00

on atteint le chiffre de... \$1,572,300 66 c'est-à-dire le chiffre de la dette flottante qui est resté depuis en souffrance parce que l'emprunt que nous étions autorisés à contracter n'avait pas été suffisant. Au lieu de \$3,378,332.50, c'est \$5,000,000, en chiffres ronds, qu'il aurait fallu pour couvrir les obligations de nos prédécesseurs telles qu'elles sont actuellement établies.

L'état de l'actif et du passif indique que le montant de la dette flottante, au 30 juin 1890, est de \$4,600,400.46. Il faut tenir compte, dans cet état, des \$2,893,247.88 applicables aux subventions, établies par la loi, destinées à différentes compagnies de chemin de fer. Il faut de plus tenir compte de \$800,051.84 sous la rubrique de dépenses spéciales, y compris la somme de \$400,000 en règlement des biens des Jésuites. Ces deux sommes réunies forment un total de \$3,698,299.72. Tel était, au 30 juin, le montant de la dette flottante dont nous sommes responsables. Ce chiffre est bien différent de celui que nos adversaires se sont complu à présenter dans leurs journaux et sur les hustings pendant la dernière campagne électorale ; les uns le portaient à \$5,000,000, d'autres enfin à sept ou huit millions. Il n'y a pas de doute que la plupart de ces messieurs étaient de bonne foi à en juger par leur absurde comptabilité. Je dis de bonne foi, car aucun homme sérieux, en état de parler avec connaissance de cause, eût osé dire que la colonne du passif était de :

\$27,157,808 21 au 30 juin 1890 comparée à la colonne du passif qui, au 31 janvier 1887 était de... 22,143,447 65

La différence entre ses deux colonnes fut de... \$5,014,360 56

Comparaison de l'Actif et du Passif sous les deux administrations

De 1875 à 1887 le montant total de la dépense à compte du capital, ainsi que la dette flottante au 31 janvier 1887 et autres obligations en rapport avec les contrats de nos adversaires s'éleva à \$25,244,983.00, ce qui donne

une moyenne annuelle de \$2,103,747, et si on ajoute à cette somme les dettes contestées au 31 janvier 1887 soit \$4,534,497, la moyenne annuelle alors, en chiffres ronds, est représentée par \$2,500,000.

La somme des obligations encourues par nous, du 31 janvier 1887 au 30 juin 1890, est de \$3,698,299 : moyenne par année, \$1,056,655.

Si maintenant vous comparez cette moyenne avec celle de nos adversaires :

Moyenne par année pour nos prédécesseurs.....\$2,103,747 00

Moyenne par année sous notre administration... 1,056,655 00

\$1,047,092 00

notre moyenne est donc de \$1,047,092

de moins que celle de nos prédécesseurs.

Si l'on compare cette moyenne de \$1,056,655.00 avec celle de nos adversaires, y compris les dettes contestées, soit, d'un côté.....\$2,500,000 09 et de l'autre..... 1,056,655 00

on arrive à la différence de \$1,443,345 00 plus que la moyenne.

N'est-ce pas, M. l'Orateur, que cette différence entre la somme de nos obligations et celle accumulée par nos prédécesseurs, parle eloquemment en notre faveur. Elle proclame avec force et raison que tout en poussant vigoureusement la province vers le progrès, nous avons veillé avec soin aux finances du pays. C'est la plus belle vengeance que nous puissions exercer contre ceux qui ne regardent pas aux moyens pour diffamer le caractère de l'administration actuelle. (Applaudissements.)

DETTE FLOTTANTE DE LA PROVINCE

L'état de la dette flottante et des obligations de la province tel que constaté jusqu'à ce jour, est comme suit :

Total de la dette flottante.....\$6,762,033 86

Dans ce moment sont comprises la dépense spéciale de \$812,183.00, votée pour l'année courante, ainsi que la somme de \$115,548.74 demandée dans les estimations supplémentaires et \$55,555.00 attribuées à l'exercice prochain finissant au 1er juin 1893, déduction faite des revotes.

A titre d'actif nous avons que les sommes suivantes : Réclamation contre l'honorable Thomas McGreevy ; \$100,000. Il ne serait ni judicieux ni dans l'intérêt de la province de qualifier cet actif tant que cette réclamation n'aura pas été réglée d'une manière définitive. La créance de l'Ecole Jacques-Cartier, Montréal, \$128,348.02, avances faites à diverses personnes \$124,092.68. Ces différentes sommes réunies forment un total de \$352,430.71 dont la rentrée, pour la majeure partie, est plus ou moins douteuse.

Dans l'estimation de la dette flottante n'est pas comprise la balance des réclamations contestées qui étaient en suspens au 31 janvier 1887, au nombre desquelles il reste un balance en dispute qui figure pour un montant de \$687,618.17 dans l'état de compte entre la Puissance du Canada et la Province.

Il est vrai que cet état de compte, allant jusqu'au 30 juillet 1785, qui a été préparé par le Gouvernement Fédéral est le sujet d'une contestation de notre part.

Il faudra en outre ajouter à la dette flottante les nouvelles subventions que le gouvernement se propose de soumettre à la Chambre, et toutes demandes de nature à entraîner des dépenses qui ne sont pas prévues dans les estimations actuelles.

Ainsi que je l'ai déjà démontré, l'emprunt de 1887 n'a pas suffi à rencontrer toutes les obligations de la dette flottante d'alors. D'après ce que nous avons pu constater depuis, il eût fallu \$1,500,000 de plus en chiffres ronds, abstraction faite de toutes nouvelles réclamations en rapport avec ces mêmes obligations qui pourront surgir à l'avenir.

Sur cet état de la dette flottante figurent pour une large part les subsides

accordés aux compagnies de chemin de fer, et de l'autre toutes les obligations se rattachant aux travaux d'une grande utilité publique.

Pour solder ces obligations il ne nous reste pas d'actif sur lequel nous pouvons compter, et il nous est impossible de songer à nos propres revenus pour y faire face, ces revenus étant destinés à subvenir aux exigences des services ordinaires. Il faudra donc de toute nécessité avoir recours à un nouvel emprunt afin de faire honneur à nos engagements légitimement contractés en vertu de l'autorité législative.

D'ici à l'exercice prochain il faudra pouvoir aux moyens de rencontrer une somme d'obligations se montant à \$1,666,554.42. Pour l'exercice prochain la somme suivante sera requise : \$1,825,625. Ces deux sommes réunies s'élèvent à \$3,592,179.62.

Si nous sommes appelés à payer, d'ici au 30 juin 1892, le tout ou une partie de ce montant de \$4,592,179.62 le service des intérêts se trouvera augmenté en conséquence. L'intérêt à 4 p. c. de ce montant représentant \$143,687, ce service se trouvera grevé d'autant.

Pour faire face à cette somme additionnelle d'intérêt, il va falloir de toute nécessité augmenter nos sources de revenus. C'est ce que nous nous proposons de faire en vous soumettant des mesures qui nous permettront de réaliser les recettes nécessaires.

La balance des obligations devant être liquidée dans un avenir plus ou moins rapproché, il faut de toute nécessité que le gouvernement soit en mesure d'en honorer les échéances, car avec le rouage de notre constitution, on ne peut songer à attendre à la dernière minute pour en obtenir les moyens.

Il n'est pas possible de dire exactement quel sera le montant de l'emprunt tant que la Chambre n'aura pas été définitivement saisie de tout nouveau projet de nature à entraîner une dépense additionnelle attribuable au compte du capital.

Si la nécessité d'un emprunt est regrettable, il ne faut pas oublier que la Province est tenue de faire honneur à ses engagements légitimement et légalement contractés. Il est bon de constater que cet emprunt est requis pour des travaux publics qui augmentent la valeur des propriétés en cette Province, en même temps que la prospérité générale, et constituent des placements permanents propres à développer les ressources et la richesse nationale.

Il ne faut pas se faire d'illusions, il est impossible de subvenir à de grands travaux d'un intérêt public, dont le résultat sera d'assurer une plus grande somme de progrès matériel, sans que le pays soit appelé à faire quelque sacrifice, s'il tient surtout à l'avancement du bien être en général.

En terminant ces quelques remarques qu'il me soit permis, de rappeler à la Chambre et au pays, que le gouvernement, en prenant l'initiative d'une foule de mesures destinées à améliorer la condition du peuple de cette province, ne fait en cela que se rendre aux vœux et aux désirs bien exprimés de la population entière. D'ailleurs, Monsieur l'Orateur, nous n'avons pris ni la Chambre, ni le pays par surprise, car tout ce que nous avons fait, la chambre et le pays en ont été saisis. Ainsi, en accordant de nouveaux subsides pour les chemins de fer, en construisant des ponts en fer, en subventionnant largement la cause de l'éducation, en soulageant la misère, en aidant la culture et la colonisation, en bâtissant de nouveaux édifices dont l'utilité ne saurait être contestée, en faisant des améliorations dans toutes les parties de la province, nous ne faisons que continuer la politique sanctionnée par les législatures précédentes et imposée par les besoins réels du pays. Une telle politique ne peut être mise en vigueur sans voies et moyens.

(A suivre)

AVIS.

L'abonnement au "Courrier du Canada" est uniformément fixé à \$4 payables d'avance.

L'abonnement au "Journal des Campagnes" est de \$1, aussi payables d'avance.

Toutes les lettres concernant la rédaction, l'administration, les abonnements, les annonces, les arrérages, etc., devront être adressées au soussigné.

M. Léger Brousseau, propriétaire de l'imprimerie et M. Elzéar Bédard, gérant, continueront à s'occuper pour nous de l'administration.

THS CHAPAIS.

Directeur-propriétaire du "Courrier du Canada," Rue Beaudé, Québec.

ANNONCES NOUVELLES

Cour supérieure - J. A. Lapin. Pianos, etc. Arthur Lavigne. Le Magasin du Louvre. - Côté & Faguy. Musique à bon marché. - Bernard, Fils & Cie. Commissions - A. Gobeil. Bureau d'assurance - J. B. Moris et Co. La Banque de Montréal. La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec. Nouveautés. - Glover, Fry & Cie. Effoies à robes. - Behan Bros. Ligne Allan.

CANADA QUEBEC, 9 DECEMBRE 1890

LES DEPENSES EXTRAORDINAIRES

\$551,963 de déficit

Nous lisons dans le discours budgétaire de M. Shehyn :

Le montant total affecté aux dépenses extraordinaires, d'après les comptes publics, se répartit comme suit :

Table with 2 columns: Description of expenses and Amount. Includes 'Divers comptes publics, p. 15' and 'Subsidés aux chemins de fer'.

Différence entre recettes et dépenses ordinaires \$345,177.16

Moins recettes spéciales 34,111.28

Montant réel des dépenses..... \$1,473,067.36

Les chiffres que je viens de soumettre sont de nature à établir aussi clairement que possible quelle est la somme imputable au capital, ainsi que le chiffre de la dépense ordinaire :

Ces paroles ont besoin d'explications pour le plus grand nombre des lecteurs ou des auditeurs profanes. Le trésorier les a volontairement enveloppés d'un voile, mais nous allons essayer de dissiper les ombres ministérielles.

En langue vulgaire, voici le sens véritable de ce passage du discours de M. Shehyn. Les dépenses qu'il appelle spéciales, et les subsidés aux chemins de fer ont formé un total de \$1,162,001.48. De plus les dépenses ordinaires ont excédé les recettes ordinaires de \$345,177.16. C'est ici que se trouve l'aveu du déficit, quoiqu'on évite soigneusement de le nommer et qu'on le qualifie modestement de différence. Ce déficit des dépenses ordinaires comparées aux recettes ordinaires, a dû être comblé à même le capital, l'argent en caisse - l'argent des dépôts - par conséquent il faut l'ajouter au chiffre des dépenses à compte du capital, ou extraordinaires, ce qui fait la somme suivante :

Table with 2 columns: Description of expenses and Amount. Includes 'Dépenses extraordinaires' and 'Déficit admis par M. Shehyn'.

Total..... \$1,507,178.64

Maintenant il y avait \$34,111.28 de recettes spéciales ou extraordinaires qui diminuent d'autant ce total, et nous avons ce résultat :

Table with 2 columns: Description of expenses and Amount. Includes 'Total des dépenses extraordinaires' and 'Recettes extraordinaires'.

Chiffre des dépenses extraordinaires..... \$1,473,067.36

Comme on le voit dans tous ces calculs, le déficit est admis, de mauvaise grâce, si l'on veut, mais il est admis. Seulement le trésorier n'en donne pas le vrai chiffre, et nous voilà forcés de répéter notre preuve de l'autre jour.

A la page 12 des comptes publics, l'honorable M. Shehyn nous montre que les recettes ordinaires durant l'année 1889-90 ont été de \$3,536,495.79.

A la page 13 il nous fait voir que les dépenses ordinaires durant la même période ont été de \$3,881,672.95

Etablissons la différence :

Dépenses..... \$3,881,672.95

Revenus..... 3,536,495.79

Déficit..... \$ 345,177.16

-Voilà donc un déficit de \$345,177.16 admis par M. Shehyn lui-même.

Mais il y a \$206,786.10 de dépenses dites spéciales, et vraiment ordinaires, à ajouter au chiffre de la dépense ordinaire. Nous les avons énumérées l'autre jour :

Dépenses ordinaires reconnues par M. Shehyn \$3,881,672.95

Dépenses dites spéciales mais vraiment ordinaires..... 206,786.10

Total des dépenses ordinaires pour l'année 1889-90..... \$4,088,459.05

Maintenant reprenons la comparaison entre le chiffre des dépenses ordinaires pour 1889-90, y compris les dépenses spéciales et les recettes ordinaires pour la même année :

Dépenses ordinaires 1889-1890..... \$4,088,459.05

Recettes ordinaires 1889-1890..... 3,536,495.79

Déficit..... \$ 551,963.26

Le déficit réel pour l'année fiscale 1889-90 est donc de \$551,963, plus d'un DEMI-MILLION de piastres !!

Et cela malgré l'augmentation des taxes sur l'exploitation des bois, des taxes sur les licences, malgré la taxe sur les corporations commerciales etc.

LE DICTIONNAIRE GENEALOGIQUE

Des familles canadiennes

Mgr Tanguay a déposé à l'Université Laval le manuscrit de son Dictionnaire.

Vendredi Son Eminence a été examiner cette œuvre gigantesque si précieuse pour le pays. Mgr Marois, Mgr Gagnon et M. l'abbé Garneau accompagnaient Son Eminence. Tous ont admiré le travail de Mgr Tanguay. On ne se figure pas, en effet, sans l'avoir vu, la somme de connaissances qu'il a fallu acquérir, les recherches qu'il a dû faire pour mener à bonne fin le Dictionnaire commencé depuis si longtemps.

On nous informe que Nos Seigneurs les Evêques doivent demander au gouvernement d'aider Mgr Tanguay à continuer son œuvre. Jusqueici c'est le gouvernement fédéral qui a fait tous les frais, il n'est que juste que la Province à son tour, contribue pour sa part à la confection de ce monument d'un caractère spécial. C'est notre Province, d'ailleurs, qui doit presque exclusivement en bénéficier. Qu'on veuille bien le remarquer, il ne serait pas nécessaire pour cela de faire de nouvelles dépenses et on ne demande pas au gouvernement local une allocation particulière. Une somme assez considérable est affectée, à chaque année, à la publication des anciens documents. On pourrait prendre une partie de cette somme pendant quelques années, pour la continuation du Dictionnaire généalogique. Nos registres ne sont-ils pas d'anciens documents ? Et n'ont-ils pas une importance plus grande que bien d'autres ?

Il est évident que tous ceux qui comprennent l'utilité de la compilation de nos registres ne peuvent qu'approuver ce projet. Aussi nous ne sommes pas surpris de la démarche de l'Evêque.

Du reste, les autres documents pourront être publiés plus tard. Rien ne presse pour le moment et on peut les conserver indéfiniment, tandis que si l'on ne profite pas immédiatement des talents et de la science de Mgr Tanguay, on s'expose à ne jamais voir le complément de cette œuvre qui pourtant, ne peut avoir d'utilité pratique qu'en autant qu'elle sera terminée.

Inutile de dire que l'auteur lui-même est plus qualifié que quiconque pour continuer le travail. Son âge avancé n'est pas beaucoup un obstacle, puisqu'il jouit encore pleinement de l'usage de toutes ses facultés physiques et intellectuelles. Seulement, on ne pourra pas toujours compter sur sa vigueur et son activité encore étonnantes. Voilà pourquoi il est urgent d'utiliser ses services sans délai. On obtiendrait donc l'approbation unanime de tous les partis et de toutes les classes de la société en demandant à l'auteur, de compléter son œuvre, et en l'encourageant d'une manière efficace, d'autant plus, nous y revenons, que cela ne nécessiterait aucune dépense extraordinaire.

Ce dernier point est très important dans les circonstances actuelles.

UN JEUNE TERRENEUVIER

PIERRE BERTHELOT

Pilote et cosmographe

Thomas Jourdain était l'un des associés et compagnons de Pierre de Chauvin, sieur de Tontout, lors de ses voyages au Canada en 1600 et 1602. Le capitaine honneur fit ensuite la pêche aux terres neuves, tantôt sur l'Espérance, tantôt sur l'Aigle. Parmi ses officiers d'équipage se trouvait un chirurgien du nom de Pierre Berthelot, dit Dupéral, aussi de Honfleur. Berthelot accompagna Jourdain dans ses courses à travers l'Atlantique, comme maître-chirurgien. Peut-être aussi le goût de la mer l'emportait-il chez lui sur le charme des théories et pratiques médicales de l'époque.

Pierre Berthelot avait épousé le 21 juillet 1598, Fleurie Morin, fille de Guillaume Morin, sieur de Chamelonde. De cette union naquit en 1600, Pierre, l'aîné de dix enfants dont deux, François et Jean, embrassèrent la carrière de la navigation. Le jeune Pierre suivit bientôt son père dans ses expéditions aux terres neuves, plus périlleuses que lucratives. C'est à cet âge où les impressions sont vives, que le fils du chirurgien Berthelot contracta l'habitude de la mer qui devait en faire un marin consommé. C'est à l'école des capitaines terreneuviers qu'il acquit, ce goût des aventures qui devait le porter plus tard à courir les mers du Levant. A dix-neuf ans il s'enrôla dans la flottille qui fit voile en 1619, pour les Indes Orientales, commandée par Auguste de Beaulieu, Robert Gravé, fils de François Gravé, sieur du Pont, et Du Bueq. Berthelot s'embarqua sur l'Espérance du capitaine Gravé. On a pu recueillir les noms de quelques-uns des volontaires et des marins embarqués sur le même navire. C'étaient le dieppois Ridel, les pilotes Patry et Soinet, les officiers Du Parc et Caresme, tous deux originaires de Honfleur ; les matelots Jacques Loquet et André Croissant ; les commis-marchands Duquesne et Decko, les volontaires De Cheux, sieur de Benneville, et François du Bouley, sieur de Bouley.

L'Espérance ayant été brûlée par les Hollandais, Berthelot put débarquer à Bantam, sur l'île de Java. Après avoir cherché du service, il réussit à s'engager comme premier pilote sur un navire appartenant à des marchands de Saint-Malo pour faire le cabotage dans l'Archipel indien. Capturé par les Hollandais qui le traînèrent misérablement à l'île de Sumatra, Berthelot reçut la liberté du gouverneur. Il retourna à Bantam, pour se mettre au service des Portugais. C'était en l'année 1626. Sa famille le croyait mort depuis l'incendie du vaisseau de Robert Gravé, le 9 novembre 1621.

Le pilote honneur séjourna plusieurs années à Malacca, où il devint l'un des plus précieux auxiliaires des gouverneurs portugais, comme hydrographe et pilote, maniant avec la même facilité le portugais et la langue malaise. Au mois de janvier 1629, il quitta Malacca pour Goa, capitale portugaise. Ayant appris que les Atchinois assiégeaient la forteresse de Malacca, appelée la clef des parties du Midi, le gouverneur confia à Berthelot la conduite de l'escadre portugaise composée de trente navires. Le jeune pilote se couvrit de gloire durant cette expédition et à son retour il fut anobli pour sa bravoure. Le vice-roi des Indes lui donna en propriété et à perpétuité l'office de pilote et de cosmographe royal.

Quelques années après Berthelot fit la rencontre, à Goa, d'un religieux français venu aux Indes en 1631 pour enseigner la philosophie dans un couvent de Carmes déchaussés. C'était le P. Philippe de la Trinité, qui devint son ami et son biographe. Bientôt le Père réussit à persuader son ami qu'il devait rentrer dans l'état ecclésiastique, ayant tous les symptômes d'une vocation évidente. De sorte que le jeune pilote prit l'habit du Carmel le 24 décembre 1634, et reçut la prêtrise le 24 août 1638 des mains du patriarche d'Ethiopia. Un mois après son ordination, Pierre Berthelot, désormais le Père de la Nativité, conduisit à Sumatra les "trois galères subtiles" qui devaient transporter l'ambassade portugaise auprès du prince indien d'Achem. Au large de cette ville, les galères furent contraintes d'en venir à un engagement avec deux navires hollandais. Le religieux fut grièvement blessé. On le débarqua à Achem avec l'ambassadeur et à suite, et par une noire trahison, au lieu d'être conduits au palais royal, tous les portugais, y compris Berthelot, furent jetés en prison. Un mois plus tard, le Père de la Nativité était massacré avec ses quatre-vingts compagnons d'infortune.

Telle est en résumé, la vie du jeune marin auquel la ville de Honfleur s'honore d'avoir donné le jour. Le Père de la Trinité a inscrit dans son grand ouvrage intitulé : Voyage d'Orient, etc, la vie et le martyre de son compagnon et ami, dont il a fait un héros de la foi catholique. Si l'on s'en rapporte au témoignage de l'écrivain, Berthelot mourut en odeur de sainteté. Sept mois après sa mort, son corps était dans un parfait état de conservation. A trois reprises différentes il apparut aux Maures, leur prêchant en malais, comme de son vivant.

La première édition du Voyage d'Orient fut écrite en langue latine et porte le titre suivant : Itinerarium Orientale, etc. M. Charles Bréard a publié en 1889 les chapitres qui ont trait à Pierre Berthelot, dans

une brochure de 120 pages, avec un grand luxe d'impression. Ces extraits sont précédés d'une préface qui couvre vingt pages du livre. Si la vie de Pierre Berthelot est intéressante à plus d'un titre, l'on peut dire que le travail de M. Bréard ne l'est pas moins. Bien renseigné sur les agissements de ses compatriotes normands durant les XVI et XVIIe siècles, ce chercheur distingué a su résumer en quelques pages les phases d'une vie aussi agitée que les flots de l'océan, en y joignant des notes précieuses pour l'histoire.

N. E. DIONNE.

IMMACULEE CONCEPTION

La fête de l'Immaculée-Conception a été célébrée hier avec la solennité ordinaire dans toutes les églises catholiques de cette ville.

A la Basilique Mgr Tanguay a officié à la grand-messe, Mgr Marois a fait le sermon. La musique a été remarquablement belle. Le chœur des élèves du petit séminaire aidé de quelques amateurs sous la direction de M. l'abbé Edmond Paradis a chanté le Kyrie, le Gloria et le Sanctus, et l'Agnus de la messe de Deo Delides.

A l'offertoire le Septuor Hayda a joué avec accompagnement de l'orgue une marche de Thomé, M. Gustave Gagnon tenait l'orgue.

Au faubourg St-Jean, M. l'abbé Boilard du séminaire de Québec a fait le sermon. Le chœur de l'Union Musicale a chanté la Messe Royale et à l'offertoire le cantique "Oui, je le crois" - solo par Mme Napoléon Drolet.

A St-Roch M. l'abbé Feeteau a officié à la grand-messe. M. l'abbé Garneau a fait le sermon.

A St-Sauveur la messe a été chantée par le R. P. Dion et le sermon donné par le R. P. Valiquette.

Il y a eu l'après-midi à l'église Notre-Dame de Lourdes réunion générale des Tertiaires de St-François d'Assise.

A la congrégation de la Haute-Ville il y a eu communion générale des congréganistes. Le salut de cinq heures a été très solennel. Sermon par le R. P. Turgeon.

A la Congrégation de St-Roch C'était hier la fête patronale de la Congrégation de Saint-Roch.

La grand-messe a été chantée par Mgr Gagnon.

Le chœur, sous la direction de M. Léon Dessane organiste, a rendu la messe de Gounod, avec le Credo de la messe de La Hache. A l'offertoire, Mme Samson et Hooks (Mlle Martin) ont interprété avec talent le Totu palucha de Dessane, avec une précision et un charme vraiment remarquables.

A quatre heures, il y eut sermon et salut. Le sermon a été prononcé par le R. P. Hamon, S. J. L'éloquent prédicateur a démontré tous les bienfaits que l'on peut retirer en rentrant dans une congrégation de la Sainte-Vierge, et dans sa péroraison, il a fait allusion aux cinq vieillards qui célébraient ce jour-là leurs noces d'or même et qui occupaient pour cette circonstance des sièges réservés dans le chœur. Voici les noms de ces congréganistes : MM. Joseph Lacroix, Nicolas Trudel, Joseph Picard, Noël Fontaine et Simon Lizotte.

Mgr Hamel chanta le salut, assisté comme diacre et sous diacre par M. l'abbé Plaisance et le R. P. Paré, S. J.

La partie musicale a été bien rendue : Jesus vivi, de Verdi, rendu par Mme Samson, et MM. Mercier et Laurent ; Ave Maria de Rossini, quatuor, par Mmes Samson, Vézina, Gauvreau et Hooks, Mlles Brindamour et Ginehereau, MM. Bédard, Kirouac, Mercier, Laurent et Lachance. A la sortie, En avant, marchons, par le chœur.

A VENDRE.

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ connue sous le nom de CHATEAU-BIGOT, dans la paroisse de Charlesbourg, contenant 140 arpents de terre en superficie, dont 20 dans un bon état de défriche ment.

Trois cours d'eau arrosent cette terre avantageusement située sur le versant d'une colline bien exposée.

Les bois qu'on y rencontre plus communément sont : l'épinette rouge, l'épinette blanche, le bouleau, des pins plusieurs fois séculaires, et des érables, - mille en nombre - assez gros pour former une scierie.

Il y a aussi beaucoup de chasse et de pêche. Pour les conditions de vente s'adresser à M. LÉGER BROUSSEAU 11 & 13, Rue Beaudé, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné, et portant à l'endroit "Soumission pour la Superstructure en Fer du pont d'York," seront reçues jusqu'à MARDI, le 9 de DECEMBRE prochain, pour la construction et l'érection sur place de la Superstructure en Fer du pont maintenant en construction sur le Grand River au village d'York, Comté de Halimand, Ontario, conformément à des plans et spécifications visibles au Département des Travaux Publics, à Ottawa.

Les soumissions ne seront pas prises en considération si elles ne sont pas faites sur les formulaires fournis, et signées de la signature courante des soumissionnaires.

Un chèque de banque accepté payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics, pour la somme de huit cents piastres (800.00) doit accompagner toute soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse le contrat ou s'il ne réussit pas à compléter les travaux entrepris, et il sera remis dans le cas de non acceptation de la soumission.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune autre soumission. Par ordre, A. GOBEIL, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 18 novembre 1890. Québec, 29 novembre 1890 - 62

AU PUBLIC

La session de la Législature provinciale est ouverte. Nous enverrons le Courrier du Canada durant cette session à toutes les personnes qui nous feront parvenir \$1 pour prix de l'abonnement.

Nous adresserons également le Courrier à partir de l'ouverture de la session locale jusqu'à la fin de la prochaine session fédérale, à tous ceux qui nous feront parvenir la somme de \$2.

Nous espérons que les amis de la cause conservatrice répondront à notre appel, car nous sommes décidés à faire notre devoir plus que jamais, et à suivre pas à pas les agissements de nos gouvernants.

Que l'on n'oublie pas cet avis : abonnement au Courrier \$1 pour la session locale, \$2 pour les deux sessions.

CIRCULAIRE

Nous prenons la liberté d'adresser le Courrier du Canada à un grand nombre de personnes dont les noms ne figurent pas encore sur ses listes d'abonnés.

Notre désir est de donner à ce journal un essor nouveau, de l'améliorer quant à la forme, au fond, aux détails matériels, et pour cela nous comptons beaucoup sur l'appui et les sympathies du public.

Toute personne qui ne renverra pas notre journal après réception des premiers numéros d'essai sera considérée comme abonné et inscrite également sur nos listes.

Mais, si nous osions, nous demanderions plus que cela à ceux qui désirent recevoir notre journal. Nous leur demanderions de nous adresser un mot, une simple carte postale, pour nous dire de les considérer comme abonnés. Ce mode d'abonnement serait toujours plus satisfaisant pour nous.

Cependant le fait seul de garder le journal suffira, comme nous l'avons dit plus haut pour constituer l'abonnement.

THS. CHAPAIS.

MEUBLES ! MEUBLES !

AVIS.

CEUX qui ont besoin de meubles, nous conseillons de s'adresser à la maison C. O. Bedard. Cette maison est connue pour faire des meubles de première classe. Toutes commandes se oit exécutées avec soin et promptitude. On y exécute Set de Salon, de Salle à Dîner, Chambre à Coucher

AUSSI

Réparation de Meubles Couture et Posage de Tapis Matelas de tout genre Le soussigné attire l'attention de ses nombreuses pratiques et du public en général sur le grand stock de chaises de tout genre qu'il vend à bas prix.

C. O. BEDARD,

288 rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec, port voisin de chez M. J. Gauthier & Frère. peintre-décorateur Québec, 2 avril 1889 - 118

BEHAN BROS.

Ayant acheté des LOTS

MOTIF PRIX dans les départements sous-mentionnés, vendront le tout A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT BAS !

Viz, Couvertes de Flanelle, Vêtements de dessous, Gants et mitaines d'hiver. ETOFFES A ROBES. unies et de fantaisies. TAPIS ET PRELATS, TWEEDS, SERGES, DRAPS A PARDESSUS.

Behan Bros.

Demandé.

QUELQUES BONS DETAILLEURS pour vendre des arbrisseaux, \$40 par mois et les dépenses payées peuvent être gagnés par des personnes actives. Adressez avec références, D. H. PATTY, Geneva, N. Y.

Québec 12 Juillet 1890

VENTE A BON MARCHÉ !

Sera vendu à grande réduction le Stock entier de

GILETS, MANTEAUX ET ULSTERS D'HIVER POUR DAMES

50 Pièces D'INDIENNES et BATISTES ANGLAISES Conteurs solides

Achetées spécialement pour présents de NOEL et du JOUR DE L'AN.

AUSSI MELTONS ET ETOFFES A ROBES UNIS ET FANTAISIE Depuis 15c. la verge

Les meilleurs valeurs du marché

Alpacas Noirs, Cashmeres et Cordés pour Robes A PRIX MODÉRÉS

Glover, Fry & Cie. Québec, 6 décembre 1890.

MEMORY Mind wandering cured. Books learned in one reading. Testimonials from all parts of the globe. Prospectus Free. Write, 207 Fifth Ave., New York. Québec, 11 février 1890 - 121

GERVAIS & HUDON IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS

Aussi : Instruments de fabriques canadiennes.

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS : HEINTZMAN & CIE, WM. BELL & CIE, MASON & RISCH, DOMINION & CIE, Etc

ORGUES ET HARMONIUMS WILLIAM BELL & CIE, DOMINION & CIE, THOMAS & CIE, SCHIEDMAYER, Etc., St

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

MACHINES A COUDRE : New Williams, et Davis, à entraînement vertical.

AUSSI : COFFRES DE SURETÉ (Safes) VERBINES (Show Cases) 19, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

TELEPHONE : Boîte 278 Québec, 16 janvier 1890 - 120

MAISON A VENDRE OU A LOUER

CETTE VASTE ET MAGNIFIQUE MAISON SITUÉE AU No. 9 RUE BAUDE

Maintenant occupée par l'établissement du "COURRIER DU CANADA"

CETTE MAISON qui a QUATRE ETAGES sur le devant et CINQ en arrière, et un SOUS-SOL, a été construite expressément pour y mettre l'établissement du COURRIER DU CANADA et est d'une solidité qui a permis de mettre au 2me étage toutes les machineries.

C'est aussi un poste de commerce très avantageux, l'établissement actuel l'occupe depuis 1849. Situation centrale, près du Bureau de Poste et du Palais de Justice.

Pour les conditions S'adresser au propriétaire J. D. BROUSSEAU, 62, rue St-Louis,

ou à LABRECQUE & BELANGER, Notaires, 18, rue Beaudé Québec, 7 octobre 1890 -

VIN DE CHAPOTEAUT DELICIEUX, NUTRITIF, RECONSTITUANT. Ce Vin Tonique contient la Purine chimiquement pure de Chapoteaut obtenue par la digestion artificielle de la viande de bœuf par la pepsine.

LE VIN DE CHAPOTEAUT nourrit les malades, les convalescents, les vieillards et toutes personnes atteintes d'Anémie par suite de Diarrées, Dysenteries, Diabète, Phtisie, Dysentérie, Tumeurs, Cancres, Maladies du Foie et de l'Estomac.

Migraines - Maux de Tête GUARANA DE GRIMAULT & CIE. Pharmaciens à Paris.

Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau chaude suffit pour faire disparaître les Maux de Tête, Migraines ou Névralgies les plus violentes. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les Coliques.

Dans toutes les Pharmacies. Gros : Chez M. M. Lysée, Sons & Co., Montréal. Québec, 28 février 1890 - 121

Banque de Montreal

Capital..... \$12,000,000
Surplus..... \$ 6,000,000

Un département d'épargne a été ouvert en rapport avec cette succursale.

INTÉRÊT ALLOUÉ AUX TAUX COURANTS
SUCCURSALE DE QUEBEC

COIN DES RUES
Saint-Pierre et Saint-Paul
Québec, 20 Nov. 1890.—3 mois 52

LIGNE ALLAN

SOUS CONTRAT AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET DE TERRENEUVE POUR LE TRANSPORT DES MALLEES

1890-Arrangements d'hiver-1891

Les lignes de cette compagnie se composent des steamers suivants, à doubles engins, construits sur la Clyde.

TOUT ENFER ET EN ACIER

Ils sont construits en compartiments ETANCHES, ne sont pas susceptibles en force, vitesse et confort, et sont fournis de toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer.

Table with columns: Vaisseaux, Tonnage, Commandants. Lists various ships like ACADIAN, ASSYRIAN, AUSTRIAN, etc.

MALLE DE LIVERPOOL

Table with columns: De Liverpool, Steamers, De Portland, De Halifax. Lists shipping schedules.

Ces steamers partent de Portland vers 1 heure p. m. environ, les Jedis, où aussitôt que possible après l'arrivée du Grand-Tronc, etc.

Prix du passage de Québec : Via Halifax.

Table with columns: Cabine, Intermédiaire, Entrepôt. Lists prices for different cabin classes.

LES VAPEURS DU SERVICE DE Liverpool, Queenstown, St-Jean, T.-N., Baltimore et Halifax.

Table with columns: De Liverpool, Steamers, De Boston, De Halifax. Lists shipping schedules.

LIGNE DE GLASGOW

Table with columns: De Glasgow, Steamers, De Boston, De Philadelphie. Lists shipping schedules.

On ne peut retirer sa chambre sans en remettre le prix d'avance.

Un médecin expérimenté se trouve sur chaque steamer.

Des billets de connaissance pour la traversée sont donnés à Liverpool et dans les ports du Continent pour tous les ports du Canada et des États de l'Est.

Pour plus amples détails, s'adresser à ALLANS, FAE & Co., Agent

Québec, 1er décembre 1890

CONVULSIONS ARRETES GRATIS

Merveilleux succès de la FOLIE GUÉRISSEUSE GRAND RESTAURATEUR NERVEUX DU DR KLINE pour toutes les MALADIES DU CERVEAU ET DES NERFS.

TÉLÉGRAPHIE

LE HOMERULE EST SAUVE

Parnell abandonne par la Majorité de son parti
Il est remplacé par Justin McCarthy

Londres, 8.—Le meeting des nationaux irlandais dans lequel on devait décider du sort de Parnell a été orageux à l'extrême.

Le jeu

Londres, 6.—Le Czar a défendu à ses sujets d'aller à Monaco où plusieurs familles russes ont été ruinées par le jeu.

Les eveques americains

Chicago, 6.—On croit que comme résultat de l'entrevue prolongée que Mgr Ireland a eue, hier, avec les délégués irlandais, à leur hôtel, l'évêque irlandais américain lancera à son tour, un manifeste collectif adressé aux irlandais de l'Amérique et appuyant fortement l'action prise par leurs confrères de l'épiscopat d'Irlande, en protestant contre la continuation de Parnell, comme chef du parti parlementaire Irlandais.

LA DERNIERE TEMPETE

Terrible série de naufrages et d'accidents

Halifax, 8 décembre.—Le steamer Manitoban a eu la traversée la plus désagréable qu'on puisse imaginer. Pendant trois jours il n'a pu faire qu'une moyenne de 75 nœuds par jours.

EN FRANCE

Mort de M. Gambetta père.— A la chambre des députés

Paris, 8.—M. Gambetta, le père du célèbre homme d'Etat, est mort hier.

Le mouvement antiesclavagiste

Rome, 8.—Le Pape vient d'adresser une lettre encyclique aux évêques qui ont pris part au mouvement antiesclavagiste.

Convulsions

Toutes les attaques d'épilepsie sont arrêtées gratis par le GRAND RESTAURATEUR NERVEUX DU DR KLINE.

Avis aux Mères

Le sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être employé pour la dentition des enfants, il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée.

Aux sourds

Une personne guérie de surdité et de bruits dans la tête après 23 années, enverra une description de sa maladie GRATIS à toute personne qui en fera l'application à Nicholson, 177 rue McDougal, New-York.

Echos & Nouvelles

TOUTE ANNONCE DE NAISSANCE, MARIAGE ET DÉCÈS, SERA REPUSÉE SI ELLE N'EST ACCOMPAGNÉE D'UNE REMISE DE 25 CENTS

La glace

La glace du Saut est prise. La marée de samedi a été la plus faible qui se soit vue de mémoire de canadien.

Mieux

Mlle Agnès Bourassa, de Lévis, qui a été mordue au bras la semaine dernière par un chien vicieux, est en bonne voie de guérison.

Fête patronale

Hier, jour de l'Immaculée Conception et fête patronale de l'Université-Laval il y a eu un grand banquet donné par le séminaire de Québec aux professeurs de l'université et du séminaire.

A la Basilique

Son Eminence le cardinal Taschereau a fait le sermon dimanche à la grand-messe de la Basilique.

En Cour Supérieure

On a commencé samedi, en cour supérieure l'audition de la cause de Honoré Falardeau vs. la compagnie du chemin de fer du lac St Jean.

Personnel

Mgr Gagnon, du palais cardinalice, est parti hier après-midi pour un voyage de quelques jours aux Etats-Unis.

M. Ernest Livernois, photographe, est parti dimanche pour New-York, en voyage d'affaires.

Hier matin, une alarme à la boîte 10, appela les pompiers sur les Remparts pour un feu de cheminée.

A sept heures hier soir, les pompiers de la station No. 4 furent appelés à la gare du Pacifique, où le feu s'était déclaré dans un char de première classe.

Vers 10 h. 30 hier soir un passant aperçut des flammes dans la pharmacie de M. F. Rinfret, rue Saint-Jean.

Alarmer de feu

Depuis samedi dernier les pompiers ont eu assez de besogne. Dimanche matin, vers 12 h. 15, les pompiers ont été appelés chez MM. Côté et Faguy, rue Saint-Jean.

La Saint-Vincent de Paul

Hier soir, à six heures et demie a eu lieu à l'église St-Jean la réunion des membres de la société Saint-Vincent de Paul de cette ville.

M. Marcel Chabot, secrétaire général de la société, a lu le rapport des travaux faits durant l'année.

M. Misael Thibaudeau, président du comité chargé de secourir les enfants pauvres sourds-muets, a soumis le rapport des opérations de ce comité.

M. J. B. Cloutier a fait ensuite une intéressante causerie sur la société St-Vincent de Paul.

M. J. B. Cloutier a fait ensuite une intéressante causerie sur la société St-Vincent de Paul.

M. J. B. Cloutier a fait ensuite une intéressante causerie sur la société St-Vincent de Paul.

M. J. B. Cloutier a fait ensuite une intéressante causerie sur la société St-Vincent de Paul.

M. J. B. Cloutier a fait ensuite une intéressante causerie sur la société St-Vincent de Paul.

M. J. B. Cloutier a fait ensuite une intéressante causerie sur la société St-Vincent de Paul.

M. J. B. Cloutier a fait ensuite une intéressante causerie sur la société St-Vincent de Paul.

M. J. B. Cloutier a fait ensuite une intéressante causerie sur la société St-Vincent de Paul.

Musique à Bon Marché !

ROMANCES FRANCAISES !!

10 cts chaque ou 6 pour 50 cts. (Par la malle 1c. extra par copie).

"L'absence," par Lavallée. — "Aurore," par Contant. — "Aria," par Lott. — "Le Bonheur et l'Amour," par Nadeau. — "Chant National," par Créault. — "Chant National," par Lavigneur. — "C'est toi," par Hammer. — "Chemin des Amoureux," par St-Aubin. — "Crépuscule," par Goussier. — "La cigale et la fourmi," par Cabel. — "Les cerises," par Dupont. — "Ce que je suis sans toi," par Gounil. — "Le coq et la perle," par Royé. — "Chanson du roi More," par Gobbearts. — "La colombe," par Zedier. — "Chant du typographe," par McNeil. — "Le corbeau et le Renard," par Marie. — "Le désir," par Schubert. — "Hablanera," par Bizet. — "Eloges des larmes," par Schubert. — "Il reviendra," par Arnaud. — "Fleurs et pleurs," par Arnaud. — "La ferme de Beauvoir," par Nadeau. — "La grenouille et le crapaud," par Créault. — "Hymne national," par St-Aubin. — "J'ignore son nom," par Prume. — "L'adieu," par Schubert. — "L'écho," par Schubert. — "Les siens les maïs," par Gevaert. — "Mani Canada," Blanquière. — "Mère Michel," par Parryat. — "Neptune, dieu des eaux," par Dauvergne. — "Nos patriotes," par Planquet. — "O ma maîtresse," par David. — "O Vierge Marie," par Thomas. — "O ma charmante," par Prume. — "Plaisir d'amour," par Martin. — "Pigeon vole," par Van Lanperen. — "Pourquoi je pleure," "Kose souviens-toi," par Repez. — "Quand il cherche dans sa cervelle," par Offenbach. — "Le renard et les raisins," par Morvan. — "Le Régiment," par Planquette. — "Le retour de la Tyrolienne," par Pourny. — "Le rat de ville et le rat des champs," par Girard. — "Saison du cœur," par Crésonnière. — "St. Antoine de Padoue," par St-Anth. — "Si j'étais grande Dame," par Aladie. — "Le tour de France," par Pourny. — "Un nid trouvé," par Donay. — "Une aiguille dans une boîte de foin," par Gaevert. — "Un œuf pour un bœuf," par Gaevert. — "La, vrai, je ne suis pas coupable," par Offenbach. — "Vivander, cantinière," — "Vivre loin de ses amours," par Boildieu.

Bernard, Fils & Cie,

EDITEURS DE MUSIQUE. COIN DES RUES Saint-Jean et Sainte-Ursule, HAUTE-VILLE. Québec, 1er décembre 1890—1an. 63

PIANOS, Orgues d'Eglises

UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE des instruments ci-dessus désignés.

PIANOS, ORGUES D'EGLISES ET DE SALON.

Est en ce moment en exhibition chez l'éditeur de musique

Arthur Lavigne,

55, Rue de la Fabrique, Québec, et offert en vente au plus bas prix possible et à des conditions très-faciles de paiement.

ORGUES-HARMONIUMS depuis \$45 à \$550 piastres.

MUSIQUE NOUVELLE : Messes, Motets, Cantiques, Romances, Duos, Trio, etc., requie chaque année d'Europe et des Etats-Unis.

Monsieur Lavigne n'employant pas de solliciteurs de commerce, afin de fournir les instruments à meilleur marché, des relations directes et par correspondance s'ont respectueusement sollicitées.

Québec, 5 décembre 1890—1an. 65

La plus grande merveille du temps moderne

Les Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe, de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'Onguent

est un remède infallible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme. Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacture seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/2d, 2s. 6d., 11s. 22s., et 33s. chaque boîte et par au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. S'il y a une faiblesse n'est pas 533, OXFORD STREET LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé : THOMAS HOLLOWAY. Québec, 1er mai 1890—1an 3 fms C

W. BAKER & CO'S Breakfast Cocoa

Est absolument pur, et c'est évident.

Pas de Chimiques sont employées en sa préparation. Il est plus que tout autre plus pur que la préparation ordinaire avec de l'émulsion de cacao, car il est pur et est aussi plus économique, contient moins qu'un autre le sucre, et est d'une digestion plus facile et plus saine. EXACTA à DIXHEIM, autres chocolats pour les malades, qui pour ceux qui jouissent d'une bonne santé.

So vend chez tous les Epiceries. W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

LE MAGASIN DU LOUVRE,

Vis-à-vis la Cote du Palais.

GRANDE VENTE

MARCHANDISES ENDOMMAGÉES

Par L'EAU ET LA FUMÉE.

Une réduction générale sera faite !!!

La vente commencera demain,

MERCREDI, A 9 H. A. M.

COTÉ & FAGUY,

27, Rue St-Jean.

Toute commande par la malle recevra une attention spéciale. Québec, 9 décembre 1890—1an. 64

LA COMPAGNIE CHINIC QUEBEC.

Ancienne maison Methot fondée en 1808.

Fabricants de Clous et de Moulanges et Marchands de Fer

Commerce de Gros et de Détail

Fourneaux ordinaires des Fabriques

ET DES Institutions religieuses et d'éducation

Successeurs de BEAUDET & CHINIC

Stock universel et complet. Marchandises de qualité supérieure. PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC

Téléphone : 48. Québec, 28 juin—avril 1890—1an. 65

CRÉDIT PAROISSIAL

C. B. LANGTOT, 1664, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

VINS DE MESSE

Le Colli de Sicile, vin sec, \$1.50 le gallon. Le Muscat d'Espagne, vin sucré, \$1.40 le gallon. Le Vin Canadien de Sandwich, \$1.25 le gallon.

AUSI UNE GRANDE QUANTITÉ DE—

Chasubles en velours avec sujet brodé or fin..... \$15.00 Chasubles en damas soie avec sujet en broderie..... 9.00 Chapes en moire de laine..... 12.00 Et autres Ornaments d'Eglises, Bronze, Vases et Bouquets, spécialité !!

STATUES de toutes sortes manufacturées dans mes ateliers et surtout "LE MAGNIFIQUE S GROUPE DU ST-ROSAIRE". Huile d'olive, \$1.00 le gallon. Huile importé d'Italie \$5.00 la canistère de 5 gallons. Cierges, Merinos, Sais, etc.

Québec, 7 juin 1890—1an 74

FRECHON & CIE

1645, Rue Notre-Dame

Montréal

FABRICANTS

D'ORNEMENTS D'EGLISES

STATUES RELIGIEUSES !!!

Vases sacrés—Garnitures d'autel—Lustres à eritaux—Chasubliers—Soirées—Linge d'églises

Nouvelles importations de Merinos, Say et Union a tablier pour communautés religieuses !!!

Statues faites sur mesures

Vins de Messe... CIERGES ET HUILE D'OLIVE...

Une Spécialité

Québec, 1er mai 1890—1an.

Dernière Edition

UNE COMPARAISON

L'Electeur publie la dépêche qui suit : Ottawa, 8 décembre.—Le Free Press se moque agréablement des lamentations hypocrites des journaux toriens, parce que les revenus du gouvernement de Québec ne sont pas à la hauteur des dépenses. Il fait remarquer que le déficit du gouvernement fédéral pendant le mois de novembre seulement est plus fort que celui de M. Shehyn pour toute l'année.

Quelle trouvaille ! Le gouvernement d'Ottawa entasse les surplus d'année en année. Parce qu'il lui arrive d'avoir à rencontrer des paiements plus considérables en novembre, le Free Press en prend occasion pour mettre en parallèle, la différence de M. Shehyn, comme pour en atténuer la portée, avec l'excédent de la dépense sur le revenu fédéral durant un mois d'exercice.

Le journal libéral sait mieux pourtant. S'il ne connaît rien de ce qui se passe sous ses yeux, nous le prions de lire l'état suivant des recettes et des dépenses du gouvernement d'Ottawa, à partir du 1er juillet jusqu'au 30 novembre 1890 :

Table with 2 columns: Recettes, Dépenses. Values: \$16,435,735 and 11,795,449.

Excédent \$4,640,286

Près de CINQ MILLIONS d'excédent en cinq mois ! Cela ne vaut-il pas les déficits annuels du trésor de la province ?

De tout un peu

Le parlement fédéral est de nouveau prorogé au 19 janvier prochain.

Le 8 janvier aura lieu dans la ville de Charlottetown, I. P. E. la votation pour le rappel de l'Acte Scott.

L'an dernier, 47 millions de personnes ont passé sur le pont de Brooklyn. Recettes : \$96,000.

Terreneuve paraît aspirer sérieusement à faire parti de notre confédération. La partie occidentale de l'île surtout le désire.

On dit que les autorités fédérales sont à préparer une liste d'imprimeurs et de relieurs qui seront regardés comme permanents. Les autres ne seront que des surnuméraires sujets aux suspensions et au renvoi.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le bill des terres

Ajournement au 22 janvier

Londres, 9.—Les députés anti-parnellistes sont arrivés de bonne heure à la Chambre des Communes. 41 sont entrés en corps et ont pris les sièges principaux sur les quatre premières rangées. La bonne humeur régnait partout.

M. Balfour proposa la seconde lecture du bill des terres d'Irlande.

M. Healy proposa l'ajournement du débat. Il le retira bientôt pour demander le rejet pur et simple du bill. L'amendement fut renvoyé par un vote de 191 contre 129.

M. Parnell fit alors son entrée à la Chambre et prit un siège à côté de Justin McCarthy, et vota avec la minorité.

La Chambre s'est ajournée au 22 janvier.

REUNION DES DEPUTES IRLANDAIS

Assemblée des députés anti-parnellistes

Le clergé et la presse

Londres, 8.—Après la retraite de M. McCarthy et de ses amis, les partisans de M. Parnell adoptèrent des résolutions pour exprimer le regret qu'ils éprouvaient du refus de M. Gladstone de faire connaître ses vues sur les questions qui lui ont été soumises, et ils ratifièrent ensuite la réélection de M. Parnell comme président.

Le parti de M. McCarthy se prépare à lancer un manifeste au peuple irlandais.

Au moment où M. McCarthy et ses amis se retiraient, le colonel Nolan s'adressa à ceux qui restaient avec M. Parnell et leur dit : "Quelle que soit la position de Parnell dans les deux ou trois années à venir, il sera rangé avec O'Connell parmi les plus grands Irlandais des trois derniers siècles."

M. Parnell dit alors : "Les déserteurs, sachant que nous devions aller en Irlande demain, ont demandé à grands cris une décision, parce qu'ils avaient peur d'éclaircir l'opinion en Irlande. Messieurs nous avons eu les honneurs de la journée. Quoique nos rangs se soient éclaircis, je conserve la présidence. Quoique plusieurs camarades nous aient laissés, l'Irlande a le pouvoir de les remplacer. Je connais un peu mon pays, et si je ne suis pas déçu dans l'opinion que j'en ai, il aura l'opportunité d'exercer librement ce pouvoir."

Le soir, mardi, à 8 1/2 heures, dernière conférence de Mgr Hamel sur le geste.

Nouvelles Locales

Quarante-Heures

L'office des Quarante-Heures commencera dimanche prochain, dans la chapelle des congréganistes de la haute-ville.

Il y aura grand-messe solennelle à 9 heures, dimanche, et les deux soirs, à 8 heures, la prière, amende honorable au Sacrement et du chant.

Jugements

Voici quelques jugements rendus ce matin, en Cour Supérieure, par Son Honneur le Juge Caron :

Morency vs McEwan, et Morency en reprise d'instance vs Willock, jugement en faveur de la reprise d'instance.

Martel vs Martel, motion accordée pour que le shérif paie deniers et donne titre en conséquence.

C. G. Davies vs J. Y. Welch, affaire de faillite, motion accordée pour que le curateur prépare des feuilles de dividende.

Picher vs Dallaire et Côté, tiers-saisi, jugement pour le demandeur contre le tiers-saisi pour \$40.

Schwartz et al. vs Gingras et al, jugement pour demandeur.

Auclair vs Gagné et Gagné opposant ; permis de faire le dépôt, l'opposant payant les frais de motion.

Chinic, Hardware Co vs Bouchard et Lamont, opposant, et Chinic, Hardware Co., contestant, contestation renvoyée avec frais.

Maguy vs Gervais et al, réponse en droit renvoyée avec frais.

Filteau vs Lord et al, défense renvoyée et action maintenue.

Lavigueur vs Bernard, défense renvoyée et jugement pour demandeur.

Intérêts

La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec paie maintenant quatre par cent (4-00) d'intérêt sur tout dépôt, quel qu'en soit le montant.

Québec, 1er décembre—1 u.

Vente d'un stock avarié

MM. Côté et Faguy, propriétaires du MAGASIN DU LOUVRE, rue Saint-Jean, annoncent qu'il vendront à des prix réduits les marchandises endommagées par l'eau et la fumée lors du récent incendie qu'ils viennent de subir.

La vente commencera demain, à 9 h. a. u. et se continuera tous les jours.

Morts subites

Un vieillard nommé Nolin a été trouvé mort en arrière d'une grange dans la concession de Pintendre en arrière de Lévis.

Le coroner a tenu une enquête.

—Dimanche l'après-midi Adélaïde Fortin, veuve de feu F. Couture, de Saint-Nicolas, est morte subitement après avoir souffert de paralysie depuis deux ans. Elle était âgée de 71 ans.

—Hier soir madame veuve Thérien, de Beaufort, est morte subitement à sa résidence, d'une maladie de cœur.

Le coroner n'a pas jugé à propos de faire d'enquête dans ces deux cas.

Monument à Champlain

A huit heures ce soir, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, la première réunion du comité d'organisation nommé par la société Saint-Jean-Baptiste de Québec pour s'occuper de l'érection d'un monument à Champlain.

Saisie d'un bateau à vapeur

Vendredi dernier, M. Cannon, député-greffier de la cour d'Amirauté a fait la saisie du bateau à vapeur Pélérin, sur mandat émané par M. Hypolite Noël et al. Le montant de l'action est de \$277.12 pour gages.

Samedi dernier, M. Cannon a fait une seconde saisie du même bateau sur warrant émané par M. Louis Barnabé et al. pour \$600.00 aussi pour gages.

Local

Si vous désirez une bonne position qui vous paye, adressez-vous à D. H. Patty, le pépiniériste, à Genève, N. Y. Il désire des hommes pour vendre des arbres, des arbrisseaux et des vignes pour être distribués dans le cours de l'automne. Lisez son annonce dans une autre colonne.

Nous avons l'avantage de leur annoncer que outre les ornements confectionnés nous gardons toujours en magasin : les soies de toutes valeurs et couleurs assorties pour les ornements sacerdotaux ; sujets brodés pour application, franges, galons, cordons, agréments, milerets or ou argent, glands d'étole, glands d'aube et autres, cannetilles, paillettes, tulle brodé or, bas d'aube, etc., etc.

PRUNEAU & KIROUAC, Marchands d'ornements d'église. 28, rue de la Fabrique.

A MM. les curés et aux communautés religieuses

Nous avons l'avantage de leur annoncer que outre les ornements confectionnés nous gardons toujours en magasin : les soies de toutes valeurs et couleurs assorties pour les ornements sacerdotaux ; sujets brodés pour application, franges, galons, cordons, agréments, milerets or ou argent, glands d'étole, glands d'aube et autres, cannetilles, paillettes, tulle brodé or, bas d'aube, etc., etc.

PRUNEAU & KIROUAC, Marchands d'ornements d'église. 28, rue de la Fabrique.

NAISSANCE

Ce matin, à sa résidence, No 116, Rue Artillery, madame C. A. Laiglois, un fils.

De Québec aux Antilles

NOTES DE VOYAGE

Par M. l'abbé MONTMINY.

Ce charmant ouvrage qui vient de paraître est en vente chez tous les libraires de Québec, au prix modique de 30 CENTS.

COMME le tirage de cette brochure est limité, le public voudra bien se la procurer sous le plus court délai. Les deux cents pages de matières qu'elle renferme sont des plus attrayantes. Raconté par un style sobre et facile, le voyage de M. l'abbé Montminy ne saurait manquer d'intéresser toutes les personnes désireuses de s'instruire et de se renseigner sur une contrée aussi peu connue que les Antilles ; son climat, les habitudes, les mœurs et coutumes de ses habitants, la topographie et la description de chacune des îles, le danger de la navigation pour s'y rendre.

Le livre de M. l'abbé Montminy peut être mis entre les mains des étudiants des collèges, des académies et des écoles. Ils trouveront dans quelques pages tout ce qu'il faut pour rendre complètes leurs études géographiques sur ces lieux que les rapports mercantiles et autres avec le Canada rendent de plus en plus intéressants.

J. A. LANGLAIS, EDITEUR.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, COUR SUPERIEURE. De HENRIETTA FRENCH, Demanderesse. De JULIA CELINA VEZINA & vir, Défendeurs. EN vertu d'un bref de Venditioni Exponas émané des meubres et effets de Dame Julia Céline Vézina, défenderesse saisie en cette cause, consistant en tapis de plancher, tables, chaises, commodes, etc, seront vendus le SEIZIEME JOUR DE DECEMBRE courant, à DIX HEURES du matin au domicile de la dite défenderesse, No 18, rue St-Jean, cité de Québec. Québec, 6 décembre 1890. HONORÉ CASAU, H. C. S. Québec, 6 décembre 1890—1f. 68

Cartes de Visites. On exécute dans nos ateliers l'impression DE CARTES DE VISITE ET TOUS AUTRES OUVRAGES DE LUXE QU'ON VOUDRA BIEN NOUS CONFIER.

COMMISSION DU HAVRE DE QUEBEC. POSTES D'HIVERNEMENT DANS LES BASSINS LOUISE. Les Propriétaires de Navires, Bateau-A-Vapeur, Goélettes, et autres Vaisseaux, désirant retirer des POSTES D'HIVERNEMENT dans les BASSINS LOUISE, sont, par le présent notifiés que les Commissaires ne seront responsables d'aucun accident quelconque qui pourrait arriver aux vaisseaux pendant l'hiver. Le tarif d'hivernement peut être vu dans le bureau du soussigné. JAS. WOODS, Sec. Trés. Pro tempore. Québec, 5 décembre 1890—4f. 66

CREMIN ET FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN. Le fret pour tous les points des districts du Lac St-Jean et Saguenay, à l'Est de la Jonction Champlain, est enregistré pour la Jonction Champlain, et pour Roberval et les endroits à l'Ouest enregistré pour Roberval. 25 minutes pour prendre le lunch au lac Edouard. Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures P. M. Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations émis les samedis bonis pour revenir jusqu'au mardi suivant. Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean, à des prix nominaux. Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles à une quantité limitée de leurs effets de ménage, GRATIS. Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries. Billets en vente chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis. Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret, s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

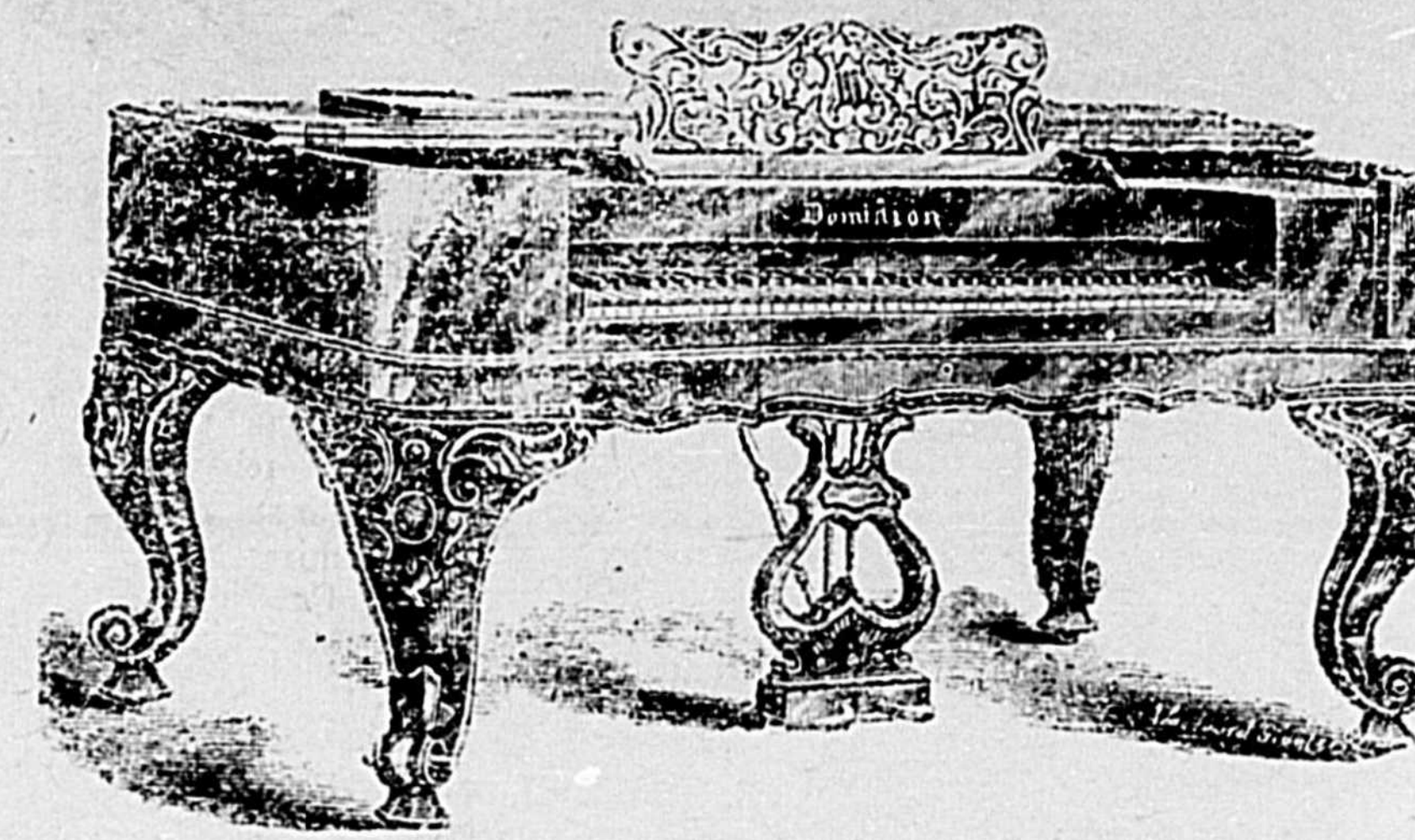
TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS. Québec et Lévis. Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour.

ORGUE EOLIEN La grande merveille musicale



Qu'est-ce qu'un Orgue Eolien ? C'EST d'abord un ORGUE AVEC CLAVIER DE CINQ OCTAVES, COMPLET ET PARFAIT dans tous ses détails, qui se joue avec les doigts comme un orgue ordinaire, et en a toute l'apparence. A l'intérieur de cet instrument se trouve un mécanisme automatique que l'on met en opération par le simple tirage d'un registre. Toute personne peut alors jouer CORRECTEMENT les morceaux les plus difficiles. Mais le GRAND POINT surtout, c'est qu'un musicien ou une personne de goût qui ne peut exécuter elle-même, peut rendre, non seulement correctement, mais ARTISTIQUEMENT les compositions les plus difficiles des grands maîtres, observant tous les changements de temps et de nuances les plus délicates. On ne peut faire une juste idée de cette orgue merveilleuse sans l'avoir entendue. Les musiciens et le public en général sont toujours les bienvenus.

L. E. N. PRATTE, 1676, rue Notre-Dame, Montréal SEUL IMPORTATEUR DES PIANOS Hazelton, Fischer et Dominion, et les Orgues Dominion. Québec, 10—août 1899 avril 1889—tan 3/ps.

CREMIN ET FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN. Le fret pour tous les points des districts du Lac St-Jean et Saguenay, à l'Est de la Jonction Champlain, est enregistré pour la Jonction Champlain, et pour Roberval et les endroits à l'Ouest enregistré pour Roberval. 25 minutes pour prendre le lunch au lac Edouard. Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures P. M. Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations émis les samedis bonis pour revenir jusqu'au mardi suivant. Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean, à des prix nominaux. Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles à une quantité limitée de leurs effets de ménage, GRATIS. Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries. Billets en vente chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis. Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret, s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

LOUIS JOBIN Sculpteur et Statuaire. Coïn des Rues Clair Fontaine et Burton, QUARTIER MONTCALM QUEBEC.

J. & W. REID Fabricants de Papiers. 124, Rue ST-PAUL, QUEBEC.

MOULIN DE PAPIER A LORETTE. Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couvrir sec et goudronné. MOULIN AU PONT ROUGE.—Pulpe de bois, carton de bois. MOULIN WOODEND A PORTNEUF.—Carton d'asbeste pour empaqueter, pulpe de bois, carton carton pour boîte. MOULIN A STE-ANNE.—Carton qui peut fabriquer des chaussures, pulpe de bois, carton.

MARCHANDS DE PAPIER, PAPETIERS. Papier à Tapissier de toutes sortes. AUSSI : Gueunilles, Amarras, Produits Chimiques et Matériel complet pour la manufacture de papier. Vieux Métaux, Machineries, Goudrons.

Le 1er, les hauts prix payés pour ce qui concerne la fabrication du papier.

CONDITIONS.—DU—COURRIER DU CANADA. PRIX DE L'ABONNEMENT EDITION QUOTIDIENNE]

CANADA Un An.....\$4.00 ET SIX MOIS.....\$2.00 ETATS-UNIS. Trois Mois.....1.00 UN AN.....2.50 ANGLETERRE. Six Mois.....1.25 Trois Mois.....0.62 FRANCE.....Six Mois.....0.62 Trois Mois.....0.30

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir : Six lignes et au-dessous.....50 centimes. Pour chaque insertion subséquente.....12 1/2. Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 10 centimes par ligne pour la première insertion et de 5 centimes pour les insertions subséquentes. Réclamés : 20 cents la ligne. Les annonces, les réclamations, les abonnements doivent être adressés à

THOMAS CHAPAIS PROPRIETAIRE No 11 & 13 Rue Buade, Haute-Ville QUEBEC.

IMPRIMÉ PAR LÉGER BROUSSEAU, ÉDITEUR Rue Buade, Haute-Ville, Québec.

Le char d'ortie attaché au train Express quittant Lévis à 14.35 se rend jusqu'à Halifax. Tous les chars de ce train sont éclairés à la lumière électrique et chauffés à la vapeur. Tous les trains circulent d'après le Eastern Standard Time. On se procurera des billets et des informations pour la route, les taux du fret et des passagers en s'adressant à

T. LAVERDIERE, 49, rue Dalhousie, Québec. D. POTTINGER, Surlincolant en chef. Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 20 nov 1890. Québec, 22 novembre 1890